

Société de développement commercial

Une société de développement commercial (SDC) est une association à but non lucratif ayant pour objectif le développement économique d'un secteur. Tous les contribuables qui tiennent un établissement dans le district d'une société sont membres de cette société. La cotisation est obligatoire et est déterminée par règlement en fonction du budget annuel adopté par les membres.

Correction de superficie

Toute demande de correction de la superficie de l'établissement d'entreprise doit être adressée au Service des finances **au plus tard 60 jours après l'expédition** du compte de cotisation.

Modalités de paiement

Votre paiement est porté à votre compte **le jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **délaï suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**. Notez que votre paiement doit être effectué en devises canadiennes.

Vous pouvez payer :

- **Par Internet**

Inscrire les 14 chiffres du **numéro de référence** indiqué sur le coupon, **sans les traits d'union**. Le numéro de référence est variable d'une facture à une autre. Si cette facture est payable en deux versements, utilisez le même numéro de référence pour effectuer le paiement des deux échéances par Internet.

Montréal 	Versement 1	À joindre à votre 1 ^{er} paiement						
PAIEMENT INTERNET ←								
<table border="1"><tr><td colspan="2">Numéro de référence - Paiement Internet XXXXXXXX-XX-XX-XX</td></tr><tr><td>Numéro de compte</td><td>Date d'échéance</td></tr><tr><td>Montant à payer</td><td>Montant versé</td></tr></table>			Numéro de référence - Paiement Internet XXXXXXXX-XX-XX-XX		Numéro de compte	Date d'échéance	Montant à payer	Montant versé
Numéro de référence - Paiement Internet XXXXXXXX-XX-XX-XX								
Numéro de compte	Date d'échéance							
Montant à payer	Montant versé							

Les institutions financières suivantes acceptent le paiement par Internet :

Desjardins (AccèsD)
Banque Nationale du Canada
RBC Banque Royale
Groupe financier Banque TD
Banque Scotia
BMO Groupe financier
Banque Laurentienne
Banque CIBC

- **Aux guichets de votre établissement financier**

- **Par la poste**

Joignez le coupon à votre paiement. Vous pouvez également acquitter votre deuxième versement, s'il y a lieu, en joignant un chèque postdaté à votre second coupon. Veuillez libeller vos chèques ou mandats à l'ordre de la **Ville de Montréal**.

- **Aux points de service de la Ville de Montréal**

Paielements par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement que le point de service accepte le paiement en espèces.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur votre compte :

Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

- ▶ Île de Montréal : 311
- ▶ Extérieur de l'île : 514 872-0311

Par courrier

Ville de Montréal, Service des finances
C.P. 11043, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4X8

Par Internet

montreal.ca

156V-PP7

Veillez joindre cette partie à votre paiement. Ne pas plier ni agraffer.

Timbre de caisse

Si vous payez ce compte par la poste,

libellez vos chèques ou mandats à l'ordre de la **Ville de Montréal**.

Veillez joindre cette partie à votre paiement. Ne pas plier ni agraffer.

Timbre de caisse

Si vous payez ce compte par la poste,

libellez vos chèques ou mandats à l'ordre de la **Ville de Montréal**.